



GESTION D'UNE CRECHE FAMILIALE DEPARTEMENTALE POUR LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les informations et documents suivants seront transmis aux candidats en cours de consultation. Les candidats qui se seront inscrits sur la plateforme de dématérialisation seront automatiquement avertis de la modification du dossier de consultation.

Les autres ne seront pas automatiquement avertis et doivent en faire la demande.

- CCTP :
art.3.5 : informations relatives aux fluides et téléphonie
- RC :
art.5.2 : visites des locaux. Les modalités de visite seront précisées en cours de consultation.
- Annexes : les documents suivants seront transmis en cours de consultation
 - un plan des locaux
 - un état des surfaces
 - un inventaire de l'équipement
 - le(s) diagnostic(s) technique(s)